

www.lesechos.fr

Date : 17/04/2014

Finances locales : le rapport Malvy-Lambert propose des pistes d'économies

Par : Julie CHAUVEAU

Le rapport rédigé par Martin Malvy et Alain Lambert a été remis à François Hollande. Il propose notamment un bonus malus pour les collectivités, d'harmoniser les dépenses sociales entre les départements et d'obliger les municipalités à se prononcer sur le temps de travail des fonctionnaires territoriaux.

François Hollande avec Martin Malvy et Alain Lambert. - AFP



Création d'une loi sur les comptes des collectivités afin de fixer les grandes évolution des dotations dépenses recettes et endettement, offrir aux grandes collectivités «*un pacte volontaire individualisé triennal* » portant sur le montant des crédits de l'Etat, obligation de débattre dans un délai de six mois devant les conseils municipaux régionaux ou départementaux du temps de travail des fonctionnaires publics territoriaux. Le rapport de 57 pages remis ce mercredi après-midi à François Hollande par Martin Malvy, président (PS) de la région Midi-Pyrénées, et Alain Lambert, président (divers droite) du Conseil général de l'Orne tombe à point nommé alors que le gouvernement vient d'annoncer une réduction de 11 milliards d'euros des dotations des collectivités locales pour la période 2015 2017.

Un système de carottes et de bâtons

Commandé par le président de la République en octobre dernier lorsque le gouvernement planchait sur un pacte de gouvernance financier durable entre l'Etat et les collectivités territoriales, le rapport propose en fait un système de carottes et de bâtons. Le pacte triennal garantirait à chaque signataire une dotation de base *«en cohérence avec la diminution des concours de l'Etat»*. En cas de respect des objectifs des majorations seraient possibles et dans le cas contraire, les dépenses nettement supérieures à celles prévues dans ce contrat avec l'Etat auraient pour sanction le retrait l'année suivante de l'incitation financière.

Jusqu'à présent, en vertu de l'indépendance juridique constitutionnelle des collectivités, l'Etat ne peut influencer sur leurs budget qu'en réduisant les ressources qu'il leur attribue. Les collectivités seraient libres de signer ou non un tel pacte. Toutefois, en cas de refus, elles *«seraient soumises à une plus forte minoration des concours de l'Etat»*. *«Il y a une grande méconnaissance de l'Etat de ce que font les collectivités, il faut impérativement rétablir la confiance»*, martèle Martin Malvy tout en rappelant que bien souvent c'est l'Etat lui-même qui impose des dépenses nouvelles aux collectivités.

32,4 milliards de dépôts sur les comptes du Trésor

Dans le domaine du social, les rapporteurs estiment que les différences d'appréciations sur la manière de distribuer les aides aux personnes de plus de 75 ans sont trop importantes. Il y a en effet 325 bénéficiaires de l'APA pour 1.000 habitants de plus de 75 ans dans la Somme, contre 138 pour 1.000 habitants de plus de 75 ans dans les Yvelines. *«Ces différences résultent en partie, de différences d'appréciation entre départements quant à l'attribution d'un niveau de dépendance aux personnes concernées»*, ajoute le rapport.

Côté financier, les collectivités disposent de 32,4 milliards de dépôts sur leur compte au Trésor, dont 19,8 milliards pour les communes. *«Si, très souvent, il s'agit d'une épargne constituée dans une optique de bonne gestion afin de limiter l'endettement et de mener à bien les projets prévus, cela peut constituer un amortisseur par rapport au renforcement de la contrainte financière»*, ajoute le rapport.

Dernier point, sur le dossier épineux déjà largement pointé du doigt par la Cour des comptes du temps de travail des fonctionnaires publics territoriaux parfois inférieure aux 1.607 heures prévues, la mission préconise d'instituer, par la loi, une obligation de délibérer sur l'organisation des services et du temps de travail dans la collectivité dans les six mois suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante. Ces délibérations seraient soumises au contrôle de légalité du préfet.

Dernier point, dans le maquis des relations villes-intercommunalités, les élus suggèrent de définir un seuil minimal d'intégration de 60% à un horizon de six ans et rappelle que la France compte en moyenne 58 communes pour 100.000 habitants, contre 2 au Danemark. Sur les territoires ruraux, seraient créées des fédérations d'intercommunalités qui reprendraient les missions des départements.